



Mmes et MM. les Présidents de club
Mmes et MM. les Animateurs de club

Courcelette le 20 novembre 2017

Objet : Stage de formation au « Brevet Fédéral d'Initiateur de Club »

Mesdames, Messieurs,

La Ligue de tir de Picardie organise, cette saison, une formation au « **Brevet Fédéral d'Initiateur de Club** ».

Cette formation se décompose en deux parties:

Formation théorique et pratique comprenant 7 journées programmées sur quatre week-ends, de 9h00 à 18h00.

La première journée de formation (de positionnement) aura lieu le samedi 20 janvier 2018 au club « Le Ralliement » - 653 rue Georges Clémenceau - Margny les Compiègne.

Les dates et lieux relatifs aux 3 modules qui suivront (6 journées) seront définis en commun lors de cette journée de positionnement.

Formation en alternance (40 heures): Celle-ci consiste en un stage en situation, dans un ou plusieurs clubs, permettant au candidat la mise en pratique de ses acquis. **Lire le guide méthodologique de l'alternance joint en annexe.**

Un tuteur de stage sera défini pour chaque stagiaire (ou club si plusieurs stagiaires) parmi les personnes ressources du club.

Ce tuteur devra avoir pour niveau minimum un Brevet Fédéral d'Initiateur de club et être labellisé « Cibles couleurs » ou s'engager à l'être au cours d'une session de formation.

Dans le cas où le club ne disposerait pas d'une personne remplissant ces conditions, il sera possible de désigner un tuteur externe.

Conformément aux directives de la Fédération Française de Tir (consultables sur son site à la rubrique : Espace FFTir/Département Formation/Devenir formateur Bénévole/Initiateur) le prérequis pour pouvoir suivre cette formation est le suivant :

- être licencié à la FFTir et avoir au moins dix-huit ans au début de la formation,
- présenter un certificat médical (la présentation de la licence en cours de validé et visée par un médecin suffit),
- être détenteur de son diplôme d'animateur depuis une saison sportive complète,
- s'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription, renvoyé dans les délais à l'attention du Responsable Formation Ligue (RFL),
- présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'initiateur,
- avoir l'avis motivé de son président de club sur la fiche d'inscription.

Le bulletin d'inscription ci-joint, dûment complété, devra être **adressé impérativement avant le 19 décembre 2017 dernier délai par courrier postal à Daniel BLED - 4 Allée Georges Gonse - 80300 - COURCELETTE**

Compte tenu du nombre de places (limitées à 10 stagiaires) une réponse vous sera adressée par mail (dès la clôture des inscriptions) vous indiquant si votre candidature est retenue ou non.

Les critères de sélection se feront par rapport au projet en lien avec les fonctions d'Initiateur à mettre en œuvre au sein du club, la motivation du candidat et l'avis motivé du président du club sur la fiche d'inscription (jointe en annexe).

La restauration du midi, à la charge de la Ligue, sera prise en commun.

La participation aux frais de la formation (organisation, documentation et repas) est fixée à 75 euros par stagiaire.

L'ensemble des pièces administratives ainsi que le règlement (chèque libellé à l'ordre de la Ligue de Tir de Picardie) pourront être récupérés lors de la journée de positionnement.

Je reste, bien entendu, à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez-pas à me contacter au 06 08 30 03 56.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents et Animateurs de Club, l'expression de mes salutations sportives.

Le Responsable Formation
et Entraînement de la Ligue



Daniel BLED

**Pièces jointes : Dossier d'inscription
Guide méthodologique de l'alternance**